

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00646

Numéro SIREN : 801 439 779

Nom ou dénomination : CEGA

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 9053

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

Edité le 06/10/2022

ACTIF		Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Installations techniques, matériel & outillage industriels					1 300	0,09
Autres immobilisations corporelles					46 998	3,15
Autres immobilisations financières	130 000		130 000	10,19	260	0,02
TOTAL (I)	130 000		130 000	10,19	48 559	3,25
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements					6 486	0,43
Marchandises					132 935	8,90
Avances & acomptes versés sur commandes	6 083		6 083	0,48	10 811	0,72
Clients et comptes rattachés					100 913	6,76
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	89 668		89 668	7,03	15 252	1,02
. Personnel	243		243	0,02	229	0,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 991		20 991	1,65	17 474	1,17
. Autres	372 285		372 285	29,19	33 662	2,25
Valeurs mobilières de placement	50 270		50 270	3,94	50 150	3,36
Disponibilités	605 663		605 663	47,50	1 077 151	72,12
TOTAL (II)	1 145 202		1 145 202	89,81	1 445 062	96,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 275 202		1 275 202	100,00	1 493 621	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

Edité le 06/10/2022

PASSIF

Exercice clos le
30/09/2019
(12 mois)Exercice précédent
30/09/2018
(12 mois)**Capitaux propres**

Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)

Réserve légale

Report à nouveau

Résultat de l'exercice**TOTAL(I)****TOTAL(II)****Provisions pour risques et charges****TOTAL (III)****Emprunts et dettes**

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Autres impôts, taxes et assimilés

Autres dettes

TOTAL(IV)**TOTAL PASSIF (I à V)**

10 000

0,78

10 000

0,67

1 000

0,08

1 000

0,07

1 030 785

60,83

865 345

57,94

115 784

9,08

165 440

11,08

1 157 569

90,78

1 041 785

69,75

20 727

1,63

3 939

0,26

2 164

0,14

2 400

0,16

1 811

0,14

1 811

0,12

16 218

1,27

318 969

21,36

49 946

3,34

5 580

0,44

52 781

3,53

24 173

1,90

3 792

0,25

5 475

0,43

7 203

0,48

4 852

0,38

8 831

0,59

38 798

3,04

117 633

9,22

451 836

30,25

1 275 202

100,00

1 493 621

100,00



COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

Edité le 06/10/2022

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	8 951 109		8 951 109	95,94	11 106 471	95,79	-2 155 362	-19,40		
Production vendue biens	312 827		312 827	3,35	409 855	3,53	-97 028	-23,66		
Production vendue services	65 832		65 832	0,71	78 649	0,68	-12 817	-16,29		
Chiffres d'Affaires Nets	9 329 769		9 329 769	100,00	11 594 975	100,00	-2 265 206	-19,53		

Subventions d'exploitation	122	0,00	281	0,00	-159	-56,57
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	5 839	0,06	4 404	0,04	1 435	32,58
Autres produits	5 825	0,06	5 732	0,05	93	1,62
Total des produits d'exploitation (I)	9 341 555	100,13	11 605 393	100,09	-2 263 838	-19,50
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	7 799 243	83,60	9 797 541	84,50	-1 998 298	-20,39
Variation de stock (marchandises)	132 935	1,42	-18 550	-0,15	151 485	816,63
Achats de matières premières et autres approvisionnements	151 639	1,63	157 434	1,36	-5 795	-3,67
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	6 486	0,07	-3 041	-0,02	9 527	313,29
Autres achats et charges externes	357 418	3,83	437 538	3,77	-80 120	-18,30
Impôts, taxes et versements assimilés	32 000	0,34	43 074	0,37	-11 074	-25,70
Salaires et traitements	446 276	4,78	722 563	6,23	-276 287	-38,23
Charges sociales	147 817	1,58	139 885	1,21	7 932	5,67
Dotations aux amortissements sur immobilisations	68 995	0,74	17 484	0,15	51 511	294,62
Autres charges	5 688	0,06	8 244	0,07	-2 556	-30,99
Total des charges d'exploitation (II)	9 148 495	98,06	11 302 170	97,47	-2 153 675	-19,05
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	193 059	2,07	303 223	2,62	-110 164	-36,32
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Autres intérêts et produits assimilés	2 897	0,03	2 582	0,02	315	12,20
Différences positives de change	1	0,00	2	0,00	-1	-49,99
Total des produits financiers (V)	2 898	0,03	2 583	0,02	315	12,20
Intérêts et charges assimilées	2 592	0,03	1 384	0,01	1 208	87,28
Différences négatives de change	1	0,00	2	0,00	-1	-49,99
Total des charges financières (VI)	2 593	0,03	1 386	0,01	1 207	87,09
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	305	0,00	1 198	0,01	-893	-74,53
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	193 364	2,07	304 420	2,63	-111 056	-36,47
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			5 384	0,05	-5 384	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	138 401	1,48			138 401	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	138 401	1,48	5 384	0,05	133 017	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 808	0,21	71 174	0,61	-51 366	-72,16
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	131 161	1,41			131 161	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	150 969	1,62	71 174	0,61	79 795	112,11
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-12 568	-0,12	-65 790	-0,56	53 222	80,90
Impôts sur les bénéfices (X)	65 012	0,70	73 190	0,63	-8 178	-11,16

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Présenté en Euros

Edité le 06/10/2022

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
<i>Total des Produits (I+III+V+VII)</i>	9 482 853	101,64	11 613 360	100,16	-2 130 507	-18,34
<i>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</i>	9 367 069	100,40	11 447 920	98,73	-2 080 851	-18,17
RÉSULTAT NET	115 784	1,24	165 440	1,43	-49 656	-30,00
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 275 202,07 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 115 783,93 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/03/2020 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 130 000 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	655		655	
Immobilisations corporelles	118 266	151 597	269 863	
Immobilisations financières	260			130 000
TOTAL	119 181	151 597	270 518	130 000

Amortissements et provisions d'actif = E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	655		655	
Immobilisations corporelles	69 967	68 995	138 962	
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	70 622	68 995	139 617	

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel industriel	0	0	0	5 ans
TOTAL				

Etat des créances = 613 186 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	130 000		130 000
Actif circulant & charges d'avance	483 186	483 186	
TOTAL	613 186	483 186	130 000

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 458		2 458		
Comptes financiers					
TOTAL	2 458		2 458		

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 10 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

Etat des dettes = 117 633 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	20 727	20 727		
Dettes financières diverses	1 811	1 811		
Fournisseurs	16 218	16 218		
Dettes fiscales & sociales	40 079	40 079		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	38 798	38 798		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	117 633	117 633		

Charges à payer par postes du bilan = 4 444 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	4 444
Autres dettes	
TOTAL	4 444

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 9 329 769 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	8 951 109	95,94 %
Ventes de produits finis	312 827	3,35 %
Prestations de services	60 593	0,65 %
Produits des activités annexes	5 240	0,06 %
TOTAL	9 329 769	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 65 012 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	193 059		193 059
Résultat financier	305		305
Résultat exceptionnel	-12 568		-12 568
Participation des salariés			
TOTAL	180 796	65 012	115 784

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 4 444 E

Dettes fiscales et sociales	Montant
Etat autres charges a payer(4486000000)	4 444
TOTAL	4 444

Annexes (suite)

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet AJEC, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par CEGA,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/09/2019 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	1 275 202
Chiffre d'affaires hors taxes	9 329 769
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	115 784

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour AJEC
Fait à LA TRINITE
le 09/03/2020

CEGA

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : Impasse du Tamarinier

Morne Lavaleur

97270 SAINT ESPRIT

R.C.S : Fort de France

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2020**

Le 31/03/2020,
à 15h,

Monsieur Alain Mathurin CADIGNAN, détenant 100 parts sociales, associés de la société **CEGA**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Préside la séance en qualité de gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2018, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).



Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 lesquels font apparaître **un bénéfice de 165 440 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2019** faisant ressortir **un bénéfice de 115 784 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 030 785 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **115 784 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **115 784 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 115 784 Euros

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

Sur les trois derniers exercices (art. 243 Bis du Code général des impôts) :

Le gérant prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3



Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

certifier conforme à l'original
[Signature]

CEGA

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : Impasse du Tamarinier

Morne Lavaleur

97270 SAINT-ESPRIT

R.C.S. : : Fort de France

FEUILLE DE PRESENCEà l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 31/03/2020

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
Alain Mathurin CADIGNAN IMPASSE DU TAMARINIER MORNE LAVALEUR 97270 SAINT-ESPRIT	100	100		
TOTAL	100	100		

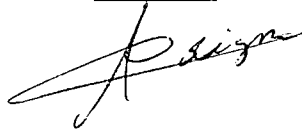
Sur les 100 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, et totalisent 100 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance



CEGA

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : Impasse du Tamarinier

Morne Lavaleur

97270 SAINT-ESPRIT

R.C.S : Fort de France

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 30/09/2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **9 329 769** Euros contre **11 594 975** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de marchandises

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **9 148 495** Euros pour l'exercice, contre **11 302 170** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats de marchandises **7 932 178** Euros contre **9 778 991** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres achats et charges externes ressortent à **1 216 317** Euros au 30/09/2019 contre **1 523 181** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **32 000** Euros au 30/09/2019 contre **43 074** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent **446 276** Euros au 30/09/2019 contre **722 563** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **147 817** Euros au 30/09/2019 et **139 885** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **68 995** Euros au 30/09/2019 contre **17 484** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **305** Euros, contre **1 198** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-12 568** Euros au 30/09/2019, contre **-65 790** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **115 784** Euros contre un bénéfice de **165 440** Euros au titre du précédent exercice.



Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A ce jour, nous n'avons pas de visibilité sur les évolutions et les perspectives d'avenir.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Aucune filiale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris les participations suivantes :

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 130 000 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 0 Euros, soit un montant net de **130 000** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **48 559** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre 139 421 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **1 145 202** Euros, contre **1 305 641** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **1 157 569** Euros, contre **1 041 785** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **0** Euros contre **0** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **9 341 555** Euros au 30/09/2019, contre 11 605 393 Euros pour l'exercice précédent.



Le résultat d'exploitation s'établit à **193 059** Euros, contre **303 223** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **30/09/2019** fait ressortir un **bénéfice de 115 784** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **115 784** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **115 784** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 115 784 Euros

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Sur les trois derniers exercices (art. 243 Bis du Code général des impôts) :

Le gérant prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

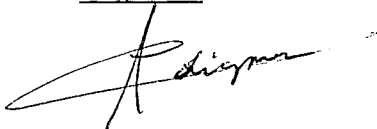
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT ESPRIT
Le 01/03/2020

La gérance



CEGA
S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : Impasse Tamarinier
Morne Lavaleur
97270 Saint-Esprit
R.C.S : FORT DE FRANCE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31/03/2020

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 115 784 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019 faisant ressortir un bénéfice de 115 784 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 1 030 785 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 165 440 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 115 784 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 115 784 Euros

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

La gérance

certifier conforme à l'original
